



## COMMUNE DE LACONNEX

### Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2018

---

Présents:           Hubert DETHURENS, maire  
                      Jean-Pierre GANTNER, adjoint  
                      Véronique RUDAZ, adjointe

Thierry ARN, Andreea CAPITANESCU BENETTI, Maxime DETHURENS, Marc DUPRAZ, Stéphane GROBETY, Dominique PASCUAL, Bradley STILLWAGON, Laurent ZIMMERMANN

Excusé : Jean BATARDON, Olga MERMET, Laurent THEVENOZ

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2018
2. Présentation des comptes de fonctionnement 2017
3. Délibération relative au transfert d'un actif du PA au PF
4. Délibération relative aux indemnités versées aux maire et adjoints
5. Délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire pour couvrir l'augmentation des indemnités versées aux maire et adjoints
6. Droit d'opposition aux décisions de l'Assemblée générale de l'ACG
7. Travaux de rénovation de la mairie : suivi
8. Projet de mise en séparatif du réseau communal : suivi
9. Communications de l'exécutif
10. Divers
11. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence. Il excuse l'absence de Jean Batardon, Olga Mermet et Laurent Thévenoz.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2018

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des présents, avec remerciements à son auteure.

#### 2. Présentation des comptes de fonctionnement 2017

Catherine Koumrouyan présente en détail le résultat des comptes de fonctionnement, ainsi que les tableaux des dettes, investissements et amortissements 2017.



Le maire commente la principale différence qui concerne une baisse importante des recettes sur l'impôt des personnes physiques. Selon l'administration fiscale cantonale, cette diminution conséquente provient du départ d'un gros contribuable dans un autre canton, dont l'enregistrement par l'Office cantonal de la population a été différé. A l'avenir, une nouvelle disposition adoptée par le Grand Conseil permettra aux magistrats, qui en feront la demande confidentielle, de connaître précisément la part d'impôt communal payée par un contribuable.

Le maire et la secrétaire-comptable restent à disposition pour toute question relative à ces comptes 2017, d'ici à leur adoption lors de la prochaine séance, le 14 mai.

### 3. Délibération relative au transfert d'un actif du PA au PF

Hubert Dethurens explique le nécessaire transfert de cet actif dans le cadre des nouvelles dispositions financières de la LAC prévues par MCH2. En effet, le bâtiment de l'ancienne poste étant totalement loué aujourd'hui, il doit apparaître au patrimoine financier pour un montant, réévalué lors d'une expertise, à CHF 1'431'000.00.

*Proposition du Maire relative au transfert de l'actif du patrimoine administratif  
(bâtiment de l'ancienne poste) au patrimoine financier (Maison-Forte 14),  
parcelle 2316 et bâtiments 113 et 404*

*Vu l'affectation de 1'412 m2 de la parcelle 2316 et des bâtiments no 113 et 404 sis sur cette parcelle à des locatifs communaux,*

*vu la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine administratif au patrimoine financier en raison de cette nouvelle affectation,*

*vu l'expertise de cet actif réalisé par le bureau Acanthe en décembre 2017,*

*Vu les mesures transitoires fixées par l'art. 130 LAC pour le passage au MCH2,*

*vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984,*

*sur proposition du Maire,*

*le conseil municipal*

**D E C I D E**

*De transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier le montant de 1'431'000.00 F représentant la valeur comptable de la parcelle 2316 et des bâtiments 113 et 404.*

La délibération est approuvée par 8 voix, soit à l'unanimité des présents.



#### 4. Délibération relative aux indemnités versées aux maire et adjoints

Le maire expose la raison de cette modification du montant des indemnités de l'exécutif pour 2018. Une proposition de loi, visant à fixer un montant impératif minimum de traitement pour les magistrats communaux, à savoir CHF 3'000.00 pour les maires et CHF 2'000.00 pour les adjoints par mois, a été déposée par le député Stauffer au Grand Conseil et a abouti. Bien que cette loi prévoie une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019, Hubert Dethurens a reçu l'aval des autorités cantonales pour une mise en application immédiate, considérant les indemnités modestes perçues par l'exécutif communal de Laconnex.

##### Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2018 aux Maire et Adjoints

*Vu le budget pour l'année 2018 adopté par le conseil municipal le 13 novembre 2017,*

*vu l'adoption le 25 janvier 2018 par le Grand Conseil du projet de loi no 11913 modifiant la loi sur l'administration des communes afin d'y introduire un montant minimal impératif des indemnités aux magistrats communaux,*

*vu le projet de modification de l'article 47B de la loi sur l'administration des communes qui entrera en vigueur le 1er janvier 2019,*

*vu le projet de règlement modifiant l'article 15A du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes fixant le barème des indemnités minimales impératives,*

*vu l'acceptation par la Présidence du Conseil d'Etat d'anticiper déjà en 2018 la mise en œuvre du projet de règlement modifiant l'article 15A du RAC,*

*vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition du Maire,*

*le Conseil municipal*

##### *D E C I D E*

- 1. De fixer les indemnités allouées au Maire à 36'000 F et aux adjoints à 48'000 F, soit 84'000 F au total.*
- 2. De comptabiliser ces montants sur le compte de fonctionnement 0120.012.30000.300.*

La délibération est approuvée par 8 voix, soit à l'unanimité des présents.

#### 5. Délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire pour couvrir l'augmentation des indemnités versées aux maire et adjoints

Cette proposition découle directement de la délibération votée précédemment puisqu'il importe de couvrir le montant supplémentaire au budget de fonctionnement 2018.



Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire  
d'un montant de 22'953 F destiné à l'augmentation  
des indemnités 2018 du Maire et des Adjoints

*Vu le budget pour l'année 2018 adopté par le conseil municipal le 13 novembre 2017,*

*vu l'adoption le 25 janvier 2018 par le Grand Conseil du projet de loi no 11913 modifiant la loi sur l'administration des communes afin d'y introduire un montant minimal impératif des indemnités aux magistrats communaux,*

*vu l'adoption par le conseil municipal le 16 avril 2018 d'une délibération fixant les indemnités allouées au Maire à 36'000 F et aux adjoints à 48'000 F, soit 84'000 F au total,*

*conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,*

*sur proposition du Maire,*

*le conseil municipal*

**D E C I D E**

- 1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 22'953.00 F destiné à l'augmentation des indemnités du Maire et des Adjoints.*
- 2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2018 sur le compte 0120.012.300000.300.*
- 3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

La délibération est approuvée par 8 voix, soit à l'unanimité des présents.

**6. Droit d'opposition aux décisions de l'assemblée générale de l'ACG**

La décision soumise à l'attention du conseil porte sur l'octroi d'un montant de CHF 20'000.00 destiné à soutenir la coordination des Journées européennes des métiers d'art. Aucune opposition.

**7. Travaux de rénovation de la mairie : suivi**

Le maire relate qu'une séance a eu lieu avec Guillet constructions pour évaluer le chiffrage des différents postes du budget de construction, suite au retour des soumissions reçues des différents corps de métier. Ce budget devra encore être affiné mais l'ordre de grandeur final sera proche, à savoir CHF 1'286'000.00. Devront être ajoutés à ce montant les coûts qui seront directement à charge de la commune, à savoir installation du secrétariat dans un local provisoire, mobiliers, honoraires architecte, matériels divers, soit un montant de CHF 200'000.00 environ.



La délibération qui sera proposée au conseil lors de la prochaine séance portera donc sur un investissement pour un coût global de construction de 1.5 million, ce qui reste dans l'ordre du raisonnable pour des travaux de cette ampleur et ne devrait pas faire l'objet d'un référendum populaire. Dans sa communication avec la population sur ce projet, Hubert Dethurens encourage le conseil à mettre en avant le caractère indispensable et profitable à tous de ces travaux qui vont permettre un accès aux personnes à mobilité réduite (ascenseur et sanitaires adaptés) et un usage pratique pour les sociétés locales de la grande salle (accès différencié avec les locaux administratifs, cuisine). Après le délai référendaire de 40 jours, le démarrage des travaux est projeté pour mi-août / fin août.

Le maire informe le conseil qu'une matinée de présentation de cette nouvelle mairie est d'ailleurs prévue sous la forme d'un accueil « café/croissant », à la mairie le samedi matin 28 avril. Un tout-ménage sera distribué ces prochains jours.

Andreea Capitanescu Benetti se pose la question du concept énergétique finalement retenu et du problème d'humidité. Le maire lui répond que l'Office cantonal de l'énergie a accepté le maintien du chauffage électrique, considérant la consommation très mesurée du bâtiment. Hubert Dethurens s'en réjouit d'autant plus considérant les récents soucis avec le chauffage ultra-moderne de notre bâtiment Vy-Neuve 3 qui a posé pas mal de problèmes depuis plusieurs mois et nécessité des travaux. En outre, le changement de la stratégie fédérale en matière de rémunération de l'énergie photovoltaïque a une incidence importante pour tous les petits investisseurs qui se retrouvent aujourd'hui sans revenus en retour, le système mis en place par Swissgrid de la RPC (rétribution à prix coûtant) allant être abandonné en 2020. Une subvention unique sera octroyée par la Confédération et les SIG rachèteront le courant au prix du marché. Il est également possible de consommer le courant sur le lieu-même de la production et d'investir dans des accumulateurs, ce qui est tout sauf écologique et économiquement rationnel. Ainsi une solution devra être trouvée pour la production de Laconnex sur le toit de la halle sportive puisque les infrastructures du stade ne consomment que très peu d'électricité. Quant au problème d'humidité de la salle du rez de la mairie, il est prévu de le régler par des travaux de drainage.

Le budget prévisionnel sera mis à disposition du conseil sur CMNet. Il est confirmé que la mairie provisoire (container) sera installée, après le tournoi de fin juin, sur le terrain de pétanque dont elle devrait occuper un tiers.

#### 8. Projet de mise en séparatif du réseau communal : suivi

La mairie a rencontré notre prestataire en charge de l'élaboration du dossier de sélection de l'ingénieur civil afin de procéder, de manière protocolée, à l'ouverture des 5 soumissions reçues en réponse à notre appel d'offres. Ces propositions vont maintenant être étudiées dans le détail sur la base de nos critères de sélection.



Suite au choix de l'ingénieur civil, une présentation générale à la population pourra être prévue. Des décisions importantes devront être prises par le conseil pour déterminer si un financement par la commune du raccordement des fonciers privés à l'infrastructure publique sera attribué et à quel hauteur (par exemple, CHF 10'000 par branchement privé équivaut à un coût public de 1.5 million non remboursé par le FIA). Tous les fonciers privés seront concernés par ces travaux de raccordement. En outre, le conseil devra être attentif au fait que toute décision de subventionnement prise durant la législature courante pourrait ne pas convenir à la législature future.

## 9. Communications de l'exécutif

- ❖ *Parc de jeux école* : Hubert Dethurens informe le conseil qu'un changement de jeux a été chiffré, suite au rapport de la commission et à la décision du conseil lors de la dernière séance. En effet, un des jeux choisis était destiné à de petits enfants (2-5 ans) et n'était donc pas le plus approprié dans cet espace fréquenté par les élèves de l'école plus grands. Le devis final, y compris la réfection de la barrière du préau, s'élève à CHF 66'000. Les anciens jeux pourront être enlevés par la commune grâce au nouveau camion dont nous avons fait l'acquisition (offert par la commune d'Onex) et qui va enfin permettre un transport et un stockage des tables de manifestation facilités.
- ❖ *Rencontre avec les propriétaires privés Vy-Neuve 3* : lors de ce rendez-vous avec deux représentants des propriétaires, un accord a été trouvé pour partager les frais d'entretien de la porte automatique du garage souterrain. Selon l'acte notarié, le partage doit se faire à 60% pour la commune et 40% pour la partie privée. Les propriétaires étaient mécontents et refusaient de payer jusqu'à présent leur part du contrat d'entretien avec la société Aubry, arguant n'avoir pas été consultés pour la signature de ce mandat. Aussi, le maire attend maintenant leur intention quant à ce contrat (nouveau prestataire, suppression de tout contrat ?). En outre, ils souhaitent que l'emplacement d'ouverture à clé du garage dans la descente soit déplacé car peu pratique, ce dont convient le maire. Toutefois, ils refusent d'entrer en matière pour une participation à ce déplacement, n'ayant pas eu droit de regard, lors de la construction, sur le choix de son positionnement actuel. Hubert Dethurens se demande s'il ne vaudrait pas mieux enlever cette porte et en faire poser une à l'entrée de notre garage, en bas de la rampe. A voir.
- ❖ *Crèche Aire-la-Ville* : lecture est donnée de la lettre d'intention adressée à la commune d'Aire-la-Ville, pour faire suite à la décision du conseil lors de la séance précédente de pré-réserver 1-2 places de crèche dans la future structure. Thierry Arn, qui n'était pas présent lors de cette séance, regrette que le conseil n'ait pas opté pour 3 places de crèche car les besoins à rattraper sont importants pour l'accueil des enfants en âge préscolaire. Un sondage sera fait auprès de la population afin d'estimer plus précisément les besoins ; le cas échéant, des arrangements pourraient être trouvés avec



d'autres communes si toutes les places réservées par Laconnex ne trouvent pas preneur.

- ❖ *Résolution TISA* : Lecture est donnée de la réponse du conseiller d'Etat Pierre Maudet à cette résolution ; en résumé il rappelle que ces négociations relèvent de la stricte compétence fédérale et que le processus démocratique est tout à fait respecté.
- ❖ *Décharge cantonale* : Jean-Pierre Gantner refait un court historique de ce dossier et mentionne qu'une pétition a été signée par 10'000 personnes contre le projet d'implantation dans l'un ou l'autre des trois sites retenus (Satigny, Collex-Bossy, Versoix). Des représentants des 7 communes initialement choisies, et qui restent solidaires, ont été entendus par le comité de l'ACG qui soutiendra leur démarche afin de demander la recherche de solutions alternatives.
- ❖ *ORPC* : Jean-Pierre Gantner relate qu'une grosse facture reste à payer par les initiateurs de l'événement « Saga des Géants » relative à l'engagement de l'ORPC et l'OCCPAM. L'ORPC Champagne a en outre été sollicitée lors de l'incendie à la Servette.

## 10. Divers

- ❖ *Bibliobus* : il est demandé à la commune de se prononcer sur son intention en matière de bibliobus pour les années 2019 à 2021. Décision est prise de confirmer la venue du bibliobus en 2019, mais de mettre en attente la décision pour les années suivantes qui relèvera de la législature future.
- ❖ *Hérisson* : Dominique Pascual souhaiterait que la commune pose des panneaux rendant attentif au passage des hérissons, en particulier au croisement Maison-Forte / Reblets où elle a déjà vu deux animaux écrasés. Cela semble compliqué car il n'y a pas de place au bord de la chaussée pour installer de telles affiches.
- ❖ *Tout-ménage Grain de sable* : Bradley Stillwagon souhaite savoir si le maire juge opportun de soutenir cette initiative. Hubert Dethurens est d'avis que Grain de sable exerce des pressions politiques inacceptables, à la limite de la calomnie. En outre, cette association souhaitait être considérée au même titre qu'une commune pour le partage des coûts de l'avocat, ce qui a été refusé.
- ❖ *Gravière* : Dominique Pascual s'inquiète des heures de démarrage de travail dans les gravières. Le maire explique s'être occupé de la question suite à une plainte reçue à la mairie. Un téléphone auprès du responsable du centre de retraitement des graviers de Champs-pointus a été fait afin de rappeler les dispositions prévues (début 7h du matin).



- ❖ *Forage SIG* : Hubert Dethurens explique que les SIG souhaitent faire un forage en profondeur à Laconnex dans le cadre du projet Géothermie 2020 démarré à Satigny. Il a répondu négativement à cette demande estimant le site choisi (à côté de la station de pompage de l'ancienne STEP) trop près des habitations.
- ❖ *Luminaires extérieurs Vy-Neuve 3* : Maxime Dethurens demande ce qui a été fait depuis son interpellation lors du dernier conseil. L'entreprise Setex est chargée de faire le suivi pour réparer ce problème avec le prestataire qui a installé ces luminaires.

## 9. Questions du public

Pas de public présent.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h.

Catherine Koumrouyan  
Secrétaire communale